

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'ÉCUILLÉ

DÉLIBÉRATION N° 2025-31

DATE DE LA CONVOCATION

03/06/2025

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 08

Votants 10

DELIBERATION N°2025-31

FINANCES

TARIFS
PERISCOLAIRES 2025-
2026

APPROBATION

Séance du 11 JUIN 2025

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 8

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Cécile HUET, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, Madame Marie-Claire SACHET Madame Sylvie DOUBLE,
- Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou avant donnés pouvoir :

Monsieur David BARAIZE donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DEMOIS,

Madame Cécile GUILBERT donne pouvoir à Madame Ophélie COSTA,

Monsieur Eric SINTES absent,

Madame Virginie MARZIN absente.

Secrétaire de séance : Madame Cécile HUET,

Objet : Finances - Tarifs périscolaires 2025-2026 – Approbation

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi EGALIM ;

VU le projet de territoire ;

VU le budget primitif 2024 ;

VU la commission Vivre ensemble ;

CONSIDERANT les tarifs appliqués à compter du mois de septembre 2024 :

Quotient familial	Restauration scolaire		APS – par demi-heure		PAI	
	2023-2024	2024-2025	2023-2024	2024-2025	2023-2024	2024-2025
0 à 850	1,00 €	1,00 €	0,58 €	0,60 €	1,00 €	1,00 €
851 à 1200	4,27 €	4,40 €	1,06 €	1,09 €	2,12 €	2,18 €
1201 à 1400	4,40 €	4,53 €	1,08 €	1,11 €	2,16 €	2,22 €
1401 à 1750	4,59 €	4,73 €	1,13 €	1,16 €	2,26 €	2,33 €
Supérieur à 1751	4,65 €	4,79 €	1,23 €	1,27 €	2,46 €	2,53 €

CONSIDERANT la hausse des coûts supportés par la commune ;

DATE DE LA CONVOCATION

03/06/2025

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 08

Votants 10

DELIBERATION N°2025-31**FINANCES****TARIFS****PERISCOLAIRES 2025-2026****APPROBATION**

Le Conseil municipal :

▪ **APPROUVE**

- la modification des tranches
- les tarifs énoncés ci-dessous avec prise d'effet à partir du mois de septembre 2025 :

Quotient familial	Restauration scolaire	APS – par demi-heure	PAI
	2025-2026		
0 à 850	1,00 €	0,62 €	1,00 €
851 à 1200	4,40 €	1,11 €	2,22 €
1201 à 1500	4,62 €	1,13 €	2,26 €
1501 à 1900	4,84 €	1,18 €	2,37 €
Supérieur à 1901	4,93 €	1,30 €	2,58 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Fait à Écuillé, le 11 juin 2025,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
J-L. DEMOIS

